

L’an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

| | | | |
|----------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| En exercice : | 55 | | |
| Présents : | 31 | Suffrages exprimés : | 45 |
| Absents : | 24 | - dont POUR : | 45 |
| Absents AVEC pouvoir | 14 | - dont CONTRE : | 0 |
| Absents SANS pouvoir | 10 | Nombre d'abstention(s) : | 0 |

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

- | | | |
|--|-----------------------------|--------------------------|
| Mme AMOROS Elisabeth | M. GERAULT Jean-Pierre | M. PETTAVINO Jean-Pierre |
| Mme ARAGONES Claire | Mme GIRARD Nicole | Mme PIERI Julia |
| M. BATOUX Philippe | Mme GREGOIRE Sylvie | M. RIVET Jean-Philippe |
| M. BOREL Félix | M. JUSTINESY Gérard | M. SEBBAH Didier |
| M. CARLIER Roland | Mme LION-PESQUIES Christine | M. SILVESTRE Claude |
| Mme CATALANO-LLORDES Gaétane | M. MASSIP Frédéric | M. SINTES Patrick |
| M. COURTECUISSÉ Patrick | Mme MONFRIN Marie-Josée | Mme STELLA Aurore |
| Mme CRESPEL Delphine | M. MOUNIER Christian | M. VOURET Eric |
| M. DECHER Martine | Mme NALLET Christine | |
| M. DERRIVE Eric | M. NOUVEAU Michel | |
| Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse | Mme PAIGNON Laurence | |

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- | | |
|---------------------------------|--|
| Mme ANGELETTI Frédérique | ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre |
| M. ATTARD Alain | ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard |
| Mme AUDIBERT Danièle | ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre |
| Mme BASSANELLI Magali | ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth |
| M. BOURSE Etienne | ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse |
| Mme BUCHACA Sophie | ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe |
| Mme CLEMENT Marie-Hélène | ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick |
| Mme DAUPHIN Mathilde | ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland |
| M. JUNIK Pascal | ayant donné pouvoir à Mme CRESPEL Delphine |
| M. LE FAOU Michel | ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole |
| M. LIBERATO Fabrice | ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe |
| Mme MILESI Véronique | ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude |
| Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse | ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane |
| Mme ROUX Isabelle | ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia |

Absents excusés :

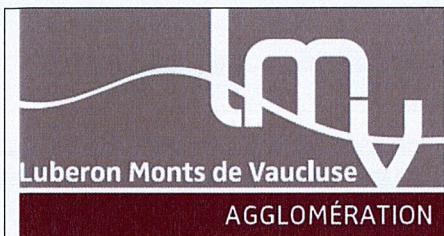
- Mme BLANCHET Fabienne
 Mme JEAN Amélie
 M. KITAEFF Richard
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

- Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. ROUSSET André
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2025-026 **EAU & ASSAINISSEMENT** – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, L. 5211-39, D. 2224-1 à D.2224-5 et les Annexes V et VI ainsi que ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 3131-5 ;
- Vu l’arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l’arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement ;
- Vu la circulaire DGSEA4 n°2009-18 du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau ;
- Vu la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d’eau et d’assainissement ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération n° 2024-196 du 11 décembre 2024 portant sur l’approbation des rapports d’activités 2023 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.

Conformément à l’article L. 2224-5 du CGCT, le Président de Luberon Monts de Vaucluse doit présenter au conseil communautaire un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d’assainissement collectif.

Le RPQS est un document produit par chaque service d’eau et d’assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l’année écoulée.

C’est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également envers l’usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le rapport et l’avis de l’assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l’article L. 1411-13 du CGCT.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Pour information, les principales données de ce rapport sont saisies en ligne sur l’observatoire national des services d’eau et d’assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr/>)

La responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec, Robion, Lourmarin, Vaugines :

| COMMUNES | MODE DE GESTION |
|---|---|
| Cabrières d’Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec, Robion | Délégation de service public à SUEZ EAU France |
| Lourmarin | Délégation de service public à SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE |
| Vaugines | Régie directe avec convention de prestation de service avec LMV |

LMV doit prendre acte et approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif, incluant la commune de Vaugines.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’assainissement collectif pour les douze communes précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Le Président,
Gérard DAUDET

